

La mise en place du Parc naturel marin en Martinique : un révélateur du rapport inégalitaire entre le local et le global

Myriam Thirot, Philippe Palany, Jean-Raphaël Gros Désormeaux et Lise Tupiassu

Volume 20, numéro 1, mai 2020

Conservation de la biodiversité : quels modèles de conception et de gestion pour les aires protégées ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078823ar>

DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.27812>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Thirot, M., Palany, P., Gros Désormeaux, J.-R. & Tupiassu, L. (2020). La mise en place du Parc naturel marin en Martinique : un révélateur du rapport inégalitaire entre le local et le global. *VertigO*, 20(1).
<https://doi.org/10.4000/vertigo.27812>

Résumé de l'article

La gestion de la conservation de la biodiversité marine pose des défis sociaux et politiques nécessitant un éclairage que peuvent apporter les sciences humaines. Les aires marines protégées, outil utilisé par la France, concernent les départements d'outre-mer, notamment par la création d'un Parc naturel marin à la Martinique, dans la Caraïbe insulaire. Comment les dimensions humaines – ici la pêche artisanale – sont-elles prises en compte dans le modèle de conception du Parc ? Dans un contexte marqué par des revendications postcoloniales, quels sont les rapports sociaux établis entre les acteurs institutionnels et les pêcheurs dans la mise en oeuvre d'un processus de conservation comme le Parc naturel marin ? Comment l'intérêt global rencontre-t-il les spécificités locales ? L'enquête sociologique menée en 2017 auprès d'une soixantaine de pêcheurs, enrichie d'une analyse des relations entre acteurs, permet d'une part d'identifier le rapport patrimonial particulier des pêcheurs à la biodiversité marine et d'autre part de comprendre comment et pourquoi la gestion globalisée et technocratique de la biodiversité marine se heurte aux représentations socioculturelles locales tout en s'intégrant dans des rapports centre (ou global)/périphérie (ou local) inégaux.



La mise en place du Parc naturel marin en Martinique: un révélateur du rapport inégalitaire entre le local et le global

Myriam Thiroit, Philippe Palany, Jean-Raphaël Gros Désormeaux et Lise Tupiassu

Introduction

- 1 La conservation de la biodiversité marine actée dès la Conférence de Rio de 1992 et actualisée par l'Agenda 2030 des Nations Unies, vise à conserver, tout en exploitant de manière durable, les ressources marines. En accord avec les objectifs d'Aichi et le guide de la Food and Agriculture Organization, la France s'est dotée d'un plan stratégique pour la biodiversité 2010-2020 qui prévoit la couverture de 20 % des eaux françaises par une Aire marine protégée (AMP) et la promotion d'une pêche responsable et durable (FAO, 2015). La majeure partie de la biodiversité marine française est localisée dans des territoires qualifiés « d'outre-mers », dont la Martinique dans la Caraïbe. Cette collectivité territoriale française compte près de 400 000 habitants, dont près de 1200 pêcheurs dont l'essentiel pratique la pêche artisanale¹ (Rostaing et *al.*, 2016).
- 2 En 2013, l'Agence des Aires marines protégées et la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement sous autorité du Préfet² ont initié un projet de création d'un Parc naturel marin (PNM), un outil technique intégré de gestion de l'interface entre le milieu marin et les littoraux. Conformément au Code de l'environnement français, des études scientifiques ont été réalisées pour évaluer les enjeux de la protection et de la conservation des écosystèmes marins et de la biodiversité sous-marine. Elles concluent à la dégradation de la biodiversité marine liée aux activités humaines et notamment à la pêche artisanale (Agence AMP, 2016). Un cycle de concertation a été initié en deux temps. D'abord, de 2014 à 2016, diverses réunions

d'information visaient la participation de l'ensemble des acteurs institutionnels et territoriaux au processus de prise de décision (définition du périmètre, des orientations, composition du conseil de gestion). Ensuite, une enquête publique ³a été diligentée en février 2017.

- 3 La recherche menée par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en 2017 auprès des associations de protection de l'environnement et des pêcheurs visait à comprendre les modalités de circulation de l'information pendant l'élaboration du PNM et à expliquer la « non-participation » des pêcheurs au processus de concertation⁴. Dans ce cadre, une analyse des interactions entre acteurs impliqués dans le PNM et une enquête sociologique par entretien auprès d'une soixantaine de marins-pêcheurs martiniquais ont été réalisées. Dans cet article, nous présentons les résultats en tentant de répondre aux interrogations suivantes: comment la dimension sociale et humaine (Pitcher et *al.*, 2013; Sélig et *al.*, 2017) constitue le parent pauvre des processus de conservation, tels que le PNM, s'incarnant dans une dichotomie entre un biocentrisme national et un anthropocentrisme local difficilement conciliable ⁵? En quoi la perception par les pêcheurs des défis environnementaux qui pèsent sur la biodiversité marine révèle-t-elle un rapport patrimonial particulier à la nature (Sébastien et Brodhag, 2004). Dans un contexte politique et historique marqué tel qu'à la Martinique quels sont les rapports sociaux qui pèsent sur un dispositif de conservation comme le PNM ?
- 4 Après avoir présenté le cadre théorique à partir duquel la mise en place du Parc naturel marin de la Martinique a été analysée, nous décrivons les méthodes et les outils qui conduisent à interpréter ce processus de concertation comme un révélateur d'inégalités entre porteurs des représentations nationales et locales du patrimoine « à conserver ». Tout d'abord les entretiens révèlent l'attachement des pêcheurs à leur activité, vécue comme un patrimoine culturel local, mais aussi pourvoyeuse d'un service économique et alimentaire. Puis, il apparaît que les tentatives de concertation entre les marins-pêcheurs et les représentants de l'État n'ont pas apporté de réponses aux préoccupations de la profession. Nous concluons enfin sur le constat que la gestion globalisée et technocratique de la biodiversité marine se heurte aux représentations socioculturelles locales, car elle s'insère dans une logique inégalitaire d'exercice du pouvoir du centre vers la périphérie.

Cadre théorique

- 5 La préparation d'un projet de PNM s'inscrit dans le respect des exigences juridiques en matière de démocratie participative. Le principe de participation du public est un droit procédural français strictement encadré par la loi (Pissaloux, 2005). Bien que l'expression désigne « toute forme d'intervention du participant dans un processus de participation » (Tanquerel, 1988), sa mise en œuvre est particulièrement flexible. En effet, la participation peut aller de la simple consultation, à la concertation, au débat, à la négociation, voire même à la délibération (Mermet et Salles, 2015), selon le niveau de prise en compte du public dans les décisions relatives au projet. Quelle que soit la forme que prend la procédure, l'exercice du pouvoir décisionnel est détenu par l'autorité compétente. Dès lors, la participation du public est un moyen de légitimer ou de délégitimer la décision, au regard des savoirs qui se complètent, s'opposent ou s'ignorent dans le processus de construction du Parc naturel marin. La littérature sur la

gestion de la biodiversité marine apporte plusieurs éléments conceptuels qui éclairent en partie ces enjeux. La perspective anthropologique de la reconnaissance des savoirs locaux (Barthélémy, 2005; Roué, 2006; Gee *et al.*, 2017) attire l'attention sur les aspects symboliques et concrets de l'articulation homme/nature et la prise en compte des pratiques locales dans la gestion de la biodiversité (Rees *et al.*, 2013). Dans le domaine maritime, les pêcheurs entretiennent un lien particulier, privilégié et exclusif avec la mer (Dubost, 1996). Dans toute la Caraïbe, la pêche représente un style et un mode de vie (Monnereau *et al.*, 2010). Alors, Gee *et al.* (2017) interpellent sur la nécessité d'identifier les représentations culturelles de la mer en mobilisant la notion de services écosystémiques culturels. Ces bénéfices non matériels obtenus par les utilisateurs de la mer que sont les pêcheurs et leur famille naissent d'une connexion signifiante entre l'homme et un espace culturellement signifiant (Gee *et al.*, 2017, p. 141). Dans une perspective anthropologique, la reconnaissance des spécificités culturelles attachées à un espace renvoie aussi à la thématique des savoirs locaux et des savoirs traditionnels (Barthélémy, 2005; Roué, 2006) détenus par la population qui entretient des liens constants avec « la nature ». Perçus comme un héritage, les savoirs naturalistes sont fondés sur une observation quotidienne de la nature, de ses transformations et sur l'apprentissage par l'expérience. Ces savoirs se caractérisent par des connaissances concrètes, protéiformes et informelles (Alphandéry et Fortier, 2005) sur l'écosystème marin et sa résilience face aux changements environnementaux. Ces savoirs, souvent considérés comme « profanes » nécessitent une attention particulière alors qu'ils viennent interférer avec les savoirs dits « scientifiques ». Dans cette configuration, l'enjeu principal est celui de la reconnaissance de la place des pêcheurs et des savoirs dont ils sont porteurs, dans la mise en œuvre d'un PNM. Ce sujet a notamment été abordé pour les états insulaires indépendants de la Caraïbe (Wise, 2014; Alexander *et al.*, 2015), ainsi que pour le Parc naturel marin de Mayotte (Cadoret et Beuret, 2015) dans l'Océan indien.

- 6 D'autres recherches portent sur les processus de concertation et leurs défis organisationnels (Guineberteau *et al.*, 2006; Fabinyi *et al.*, 2015) ou sur les conflits liés au management des ressources environnementales (Colvin *et al.*, 2015). En mobilisant l'historicité du concept d'identité sociale, les auteurs rappellent que les individus et les groupes concernés par le défi de la conservation de la biodiversité préexistent à la démarche et se sont déjà affrontés sur d'autres terrains (historique, économique, institutionnel) que celui du développement durable. Il s'agit alors de repérer les divergences d'intérêts, les valeurs mobilisées, les actions déjà initiées, les modalités d'accessibilité au groupe, les places occupées pour comprendre le sens donné à l'appartenance au groupe et à la réalisation de l'activité.
- 7 Dans les territoires français d'Amérique, appelés Régions ultrapériphériques (RUP) de l'Europe, comme la Martinique, l'écologisation des politiques publiques européennes et nationales pose des défis spécifiques. D'une part, l'appartenance simultanée à l'espace caraïbe et à l'espace européen entraîne « une multiplicité des échelles d'action publique et de régulation » (Daniel, 2015: p. 284), mise en évidence par Constant-Pujar (2011). D'autre part, le passé colonial tend à chevaucher parfois la réalité présente: en Martinique, les rapports sociaux se superposent aux rapports « raciaux » (Giraud, 1979).
- 8 L'article propose un prolongement original et inédit à ces contributions en mettant en perspective le discours des pêcheurs sur l'état de la ressource marine et sur leur rapport au projet de PNM avec une méthode de conservation ex-situ, initiée sur un

modèle top down (Charles et Wilson, 2009), par les représentants – et leurs partenaires – d’une puissance publique (dé) concentrée et technocratique pour questionner l’essence de ce modèle de gestion de la biodiversité marine.

Méthodologie

Le « mapping » des jeux d’acteur

- 9 L’analyse des jeux d’acteurs en sciences sociales repose sur des approches variées (Crozier et Friedberg, 1977; Bernoux, 1985). La conception de sociogrammes permet par exemple de caractériser les types de relations entretenues par les acteurs. Les représentations de type « mapping » offrent l’opportunité de mettre en scénarios les interactions afin d’envisager les futurs possibles. Les questions récurrentes dans l’analyse du jeu d’acteurs sont d’une part le temps de recueils et d’autre part celui d’analyse des informations de terrain. Il est donc important de pouvoir disposer d’une première appréciation des jeux d’acteurs, par la mobilisation d’un tel outil.
- 10 La méthode MACTOR (Godet, 1997; 2006) a développé la grille d’analyse MACTOR (Méthode, ACTeurs, Objectifs, Rapports de force), dont la finalité est de tendre vers des perspectives stratégiques qui s’appuient sur la complexité des jeux d’acteurs. L’une des qualités premières de cet outil est sa transparence du fait de l’absence d’effet « boîte noire » ou d’artifices techniques et mathématiques inconnus. L’opérateur qualifie les degrés d’influence entre acteurs.
- 11 La méthode MACTOR traduit les résultats d’hypothèses dont la pertinence repose sur les arguments qui justifient les choix de pondération retenus entre acteurs. La qualité des données introduites en entrée constitue dès lors la principale limite de la méthode.
- 12 Dans le cadre de la cartographie des jeux d’acteur du processus de concertation du PNM à la Martinique, la matrice a été initialisée dans le cadre d’un focus group⁶ constitué de cinq géographes, d’un politiste, d’une sociologue et d’une juriste rattachés aux Unités mixtes de recherche impliquées: le Laboratoire caribéen de sciences sociales (LC2S) et le Laboratoire population, environnement et développement (LPED). La matrice a été complétée à partir des missions publiquement affichées par les acteurs de la concertation dans les documents officiels. Par exemple, concernant la Direction de la Mer, l’organisation et les missions des services de l’État dans les départements et les régions d’outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ont précisé dans le décret no 2010-1582 du 17 décembre 2010. Ces informations sont reprises sur les sites institutionnels ou de présentations des différents acteurs.
- 13 Le profilage des acteurs du processus de concertation PNM repose sur les catégories du conseil de gestion du PNM: les représentants de l’État et de ses établissements publics; les collectivités territoriales et de leurs groupements compétents; les organisations représentatives des professionnels; les organisations locales d’usagers de loisirs en mer; les associations de protection de l’environnement et du patrimoine culturel; les personnalités qualifiées dans divers domaines⁷. Les objectifs auxquels les acteurs en présence devraient se conformer ont été définis à partir des orientations de gestion: « connaître » au sens de contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel, sa biodiversité et ses fonctionnalités et du patrimoine culturel maritime; « protéger », au sens de proposer sa protection, la restauration ou la valorisation des espèces et des milieux marins; « exploiter », durablement, en soutenant notamment la

pêche côtière artisanale et l'aquaculture; « concerter », en cherchant à intégrer et concilier les différents usages; « développer » économiquement et durablement; « valoriser » le patrimoine naturel, sa biodiversité et ses fonctionnalités et du patrimoine culturel maritime; « sensibiliser » et « éduquer »; soutenir une « gouvernance participative »; faire « respecter la réglementation »; soutenir et accompagner « les activités traditionnelles »; améliorer la « qualité » des projets d'un point de vue réglementaire. À partir de la précédente démarche, les relations entre acteurs ont été traduites par un plan d'influences et de dépendances, qui situe les représentants du monde de la pêche selon qu'ils soient « dominants », « dominés », « relais » ou « hors-jeu ».

- 14 L'analyse des jeux d'acteurs traduit ainsi les influences et positionnements théoriques des organisations les unes par rapport aux autres au regard de leurs missions respectives. Ce mapping n'intègre pas les discours et les postures adoptées par les représentants de ces dernières. La liste des acteurs est codée au sein de l'application Mactor en considérant les grandes familles ou collèges identifiés dans le conseil de gestion du Parc naturel marin de la Martinique (Tableau 1).

Tableau 1. Présentation des acteurs (MACTOR)

1. Etat_Commandant de la zone maritime (ET_CZMar)
2. Etat_Direction de la mer (ET_DMer)
3. Etat_DEAL (ET_DEAL)
4. EP_Agence régionale de la Santé (EP_ARS)
5. EP_Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (EC_Cons)
6. EP_Grand Port Maritime de la Martinique (EP_GPM)
7. Etat_Direction jeunesse des sports et de la cohésion sociale (ET_DJSCS)
8. CT_Collectivité territoriale de Martinique (7 membres) (CT_CTM)
9. CT_CACEM (CT_CACEM)
10. CT_CAESM (CT_CAESM)
11. CT_CapNord (CT_CN)
12. CT_Mairie1 (CT_Mairie1)
13. CT_Mairie 2 (CT_Mairie2)
14. CT_Mairie3 (CT_Mairie3)
15. CT_Mairie4 (CT_Mairie4)
16. Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM)
17. OP_Comité régional des pêches et aquaculture (8 membres) (OP_CMP)
18. OP_Professionnel du transport maritime (armateur de France) (OP_PTM)
19. OP_Chambre de commerce et d'industrie Martinique (OP_CCIM)
20. OP_Gestionnaires de ports de plaisance (OP_GPP)
21. OP_Comité Martiniquais du Tourisme (OP_CMT)
22. OP_Structures commerciales de sports sous-marins (OP_SSM)
23. OP_Nautisme (OP_Naut)
24. OP_Chambred'agriculture (OP_CA)
25. OU_Comité des sports subaquatiques (OU_CSS)
26. OU_Comité sport nautique 1 (OU_CSN1)
27. OU_Comité sport nautique 2 (OU_CSN2)
28. OU_Association des pêcheurs de loisir en mer (OU_APLM)
29. OU_Association des plaisanciers (OU_APL)
30. APEN_Association de protection de l'environnement 1 (APEN_APEN1)
31. APEN_Association de protection de l'environnement 2 (APEN_APEN2)
32. APEN_Association de protection de l'environnement 3 (APEN_APEN3)
33. APEN_Association de protection de l'environnement4 (APEN_APEN4)
34. APEN_Association éducation à l'environnement (APEN_Educ)
35. PQ_Halieuistique (PQ_Hal)
36. PQ_Ecosystèmesmarins (PQ_EM)
37. PQ_Sciences Humaines et sociales (PQ_SHS)
38. PQ_Qualité des eaux et des milieux aquatiques (PQ_QE)
39. PQ_Patrimoine naturel ou culturel (PQ_HIST)
40. PQ_Economiemaritime (PQ_EcoMa)

Une enquête qualitative

- 15 L'enquête auprès des pêcheurs a été construite dans une approche de sociologie compréhensive⁸ et qualitative offrant une démarche scientifique basée sur l'analyse du discours d'acteurs dotés d'une capacité réflexive sur leurs pratiques. La conduite d'entretiens semi-directifs (Démazières et Dubar, 2004; Bertaux, 2016) assure le recueil des pratiques, des logiques et des représentations des participants. Nous garantissons l'anonymat et la confidentialité des témoignages, gage de la libération de la parole. La grille d'entretien abordait les rubriques suivantes: l'information détenue sur le PNM, le rôle des organisations professionnelles dans le PNM, l'acceptabilité du PNM, la posture vis-à-vis des autres acteurs et des informations d'ordre sociologique (âge, activités). L'analyse des verbatim⁹ a permis, en mobilisant la notion de réseaux (Alexander et al., 2015), de comprendre les liens entre les marins-pêcheurs et des acteurs institutionnels et scientifiques.
- 16 Nous avons mené 57 entretiens semi-directifs avec des pêcheurs dans 5 communes différentes et un *focus group* improvisé avec sept pêcheurs dans l'une des cinq communes. Trois sont situées (Figure 1) sur la côte caraïbe (2 au nord - rouge et 1 au sud - jaune), deux sur la côte Atlantique (1 au nord - vert et 1 au sud - orange). L'échantillon a été constitué selon la méthode « boule de neige », assurant un maillage au sein de la communauté, tout en veillant à rencontrer des pêcheurs avec des caractéristiques variées en termes d'âge, de type de pêche, de statut. Les entretiens ont été menés sur site, en face à face, sur la base d'une grille d'entretien qui a permis de collecter les caractéristiques sociodémographiques et le statut des pêcheurs, le type d'informations détenues sur le milieu marin et sur le projet de PNM, l'appartenance à des réseaux, le rôle des réseaux dans la circulation de l'information, le positionnement par rapport au projet de PNM et à la phase de concertation (revendications, attentes). Nous avons ainsi pu circonscrire les perceptions, pratiques, comportements individuels et collectifs des pêcheurs vis-à-vis des questions environnementales, sur l'interface terre-littoral-mer, ce que les acteurs savent, pensent savoir et ce qu'ils font de leur information ou connaissance, et ainsi apprécier leur perméabilité aux connaissances nouvelles et à l'innovation.

Figure 1. Zones de localisation des pêcheurs Martiniquais.



Jonathan Priam

Les caractéristiques des pêcheurs artisanaux

- 17 Soixante-quatre pêcheurs ont été rencontrés au cours de l'enquête dans cinq communes différentes. Les entretiens individuels se sont déroulés sur le bord de mer, à proximité des bateaux, pendant les heures « calmes » de la journée (fin de matinée, fin d'après-midi). Le tableau 2 présente la répartition par tranche d'âge et secteur d'installation des personnes rencontrées en entretiens individuels. Les dates d'installation remontent aux années 1980 pour 1/3 de l'échantillon. Un second tiers s'est installé depuis les années 1990. Un troisième tiers dans les années 2000, une période pendant laquelle on note l'absence d'installation dans le Sud caraïbe. L'âge d'installation des pêcheurs est tardif et correspond souvent à la cession d'activité du père pour lequel ils étaient matelots. Ils ont tous suivi les formations obligatoires à l'École de Formation professionnelle maritime et aquacole, située en Martinique, mais ils ont appris la pêche en allant en mer dès 13 ans, parfois. Seuls quatre marins-pêcheurs ont un enfant (fils ou fille) qui veut prendre la suite.

Tableau 2. Tranche d'âge et secteur d'implantation des enquêtés.

Secteur	Moins de 30 ans	30-45 ans	45-55 ans	55-65 ans	+ 65 ans	TOTAL
NORD ATL	0	6	3	1	0	10
NORD CARAI	1	3	7	10	1	22

SUD ATL	0	1	5	6	2	14
SUD CARAI	0	2	5	3	1	11
	1	12	20	20	4	57

- 18 L'activité de pêche représente 100 % des ressources des marins-pêcheurs (à l'exception de 7 participants). Tous les pêcheurs sont propriétaires de leur bateau. La majorité des pêcheurs possède une seule yole dont les longueurs varient entre cinq et neuf mètres. La plupart de ces pêcheurs pratiquent tous les types de pêche: Dispositifs de concentration de poissons (DCP)¹⁰, pêche au large, casiers¹¹ et filets. Certains sont « spécialisés »: chasse sous-marine en apnée en Atlantique ou exclusivement des casiers, côté caraïbe.

Résultats

L'organisation de la profession

- 19 En Martinique, la pêche professionnelle représente 0,16 % du PIB total de l'île, et 6 % de l'emploi de l'économie bleue (Rostaing *et al.*, 2016). Pour être considéré comme actif, le pêcheur est inscrit au Régime social des indépendants, paie ses cotisations sociales patronales et cotise, de manière obligatoire au Comité régional. Il doit déclarer son activité (lieux, durées de pêche, quantités récoltées). La plupart des communes du littoral comptent une association locale de pêcheurs, le Président étant issu de la communauté. Leur rôle consiste d'une part, à gérer les infrastructures portuaires (accès à l'eau et à l'électricité, conservation du poisson, commercialisation) en lien avec les collectivités locales et d'autre part, à participer au Comité régional.
- 20 Le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique (CRPMEM) est un organisme professionnel. Le conseil d'administration est composé de membres élus par les pêcheurs actifs. Il est l'interlocuteur privilégié et unique dans l'attribution des aides financières accordées au secteur, notamment au niveau de la Direction de la Mer. Ce service déconcentré de l'État français (ministère de la transition écologique et solidaire) est chargé de la gestion des marins (sauvegarde de la vie humaine en mer) et des navires (sécurité et normes), de la police des pêches, de la préservation de l'environnement marin et de la mise en place de la politique de la mer.

La pêche, une activité de subsistance et un patrimoine culturel local

- 21 Dans les cinq communes enquêtées, la grande majorité des pêcheurs pratique une pêche polyvalente. Ils alternent les différentes techniques transmises par leurs pères et leurs pairs: les casiers à la côte, les filets, les DCP jusqu'à 60 km du littoral et la pêche à Miquelon¹² à la limite des eaux territoriales. La pratique de la senne¹³ concerne quatre communes.
- 22 Les casiers sont confectionnés par les pêcheurs pendant la période creuse de la pêche au large, soit d'avril à juillet. Les captures de langoustes, lambis, crabes, chatrous (poulpes) ne baissent pas. Ceux qui n'utilisent pas les casiers reconnaissent deux

inconvenients (caraïbe – Nord et Sud): la détérioration du fond sur lequel il est posé, l'utilisation de casiers en plastique qui les rend plus résistants. Les pêcheurs aux casiers argumentent la continuité de cette pratique par le fait qu'ils représentent « une garantie de vente toute l'année », assurant des rentrées d'argent régulières et parce que « les casiers recréent un écosystème s'ils sont perdus en mer ».

- 23 Quelle que soit la pêche effectuée, deux constats contradictoires sont posés par les pêcheurs quant à l'état de la ressource. D'un côté, « les optimistes » déclarent que celle-ci ne baisse pas. Ils considèrent l'écosystème comme un environnement capable de se renouveler par lui-même, n'appartenant à personne et sans limites. Par leurs observations, ils constatent que les espèces se déplacent continuellement et ainsi peuvent échapper aux pollutions, mais aussi aux captures. D'un autre côté, « les pessimistes » admettent que certaines espèces sont moins présentes (comme les « balaous » (*Cololabissaira*) et les « poissons volants » (*Exocoetidae*) côté caraïbe), que les poissons pélagiques ou les crustacés sont moins faciles à capturer. Localisés dans le Nord caraïbe et le sud atlantique, ces pêcheurs ont la particularité d'être les plus attentifs aux discours du Comité des Pêches auxquels ils souscrivent. Deux types d'explication sont donnés à la baisse des captures par les pêcheurs. D'abord ils lient cette baisse des espèces ou la présence du poisson-lion, aux changements de courants et à l'intensification de la houle. Ensuite, ils dénoncent l'impact de nombreuses activités humaines telles que la pollution terrestre, le tourisme (kitesurf, plongée) et la surpêche dans les eaux internationales. Lors des sorties vers le grand large, tous observent la présence de bateaux-usines chinois, japonais ou coréens qui prélèvent et exploitent la ressource sur site. Ces bateaux seraient présents grâce aux accords internationaux passés avec les îles indépendantes voisines. Ces pessimistes sont indifférents au discours scientifique dans la mesure où leurs avis dépendent de leurs propres observations.
- 24 À travers ces discours sur l'activité de la pêche, ressortent d'une part les connaissances empiriques détenues par les pêcheurs (Thirot et al., 2017). En observant les lieux, les périodes de présence des poissons, leur taille au moment de leur capture, ils déterminent les modes de reproduction et de déplacement de chaque espèce et le rapport entre les configurations océaniques et météorologiques et l'état de la ressource. Ils fournissent plusieurs exemples: le lien entre la capture de poissons volants ou de thon (*Thunnus*) et la marée, le lien entre les déplacements des poissons et le vent (quand les vents dominants viennent du Nord, à la saison sèche, les poissons (et les pêcheurs) vont vers le sud). Ils notent aussi que la baisse de captures des poissons volants coïncide avec les invasions de sargasses et que, sur une année, leurs périodes de captures se sont réduites par rapport à leur démarrage dans l'activité. Ils précisent que depuis 10 ans, ils ne sont capturés qu'en mars-avril alors que précédemment, la pêche s'effectuait d'octobre à décembre et de février à mai. En confectionnant les différents types d'appât (leurres ou vivants), ils en déduisent les sources d'alimentation. Alors que les poissons volants mangent des crevettes; les thons, daurades et marlins s'alimentent de sardines ou de bonites. D'autre part, ils identifient les mécanismes qui viennent bousculer les équilibres antérieurs: les algues sargasses impacteraient la pêche à Miquelon et la taille des daurades (*Coryphaenahippurus*). Le poisson-lion est considéré par tous comme un prédateur de toutes les espèces, incluant les crustacés. Ces changements nécessitent, selon les pêcheurs, d'accroître les sorties au large et les temps de pêche pour compenser la baisse des captures. Ces connaissances ont des incidences mitigées sur leurs pratiques. D'abord, ils ne se considèrent pas comme les

premiers responsables des dangers encourus. Ils affirment que « la pêche artisanale n'a pas d'impact sur la ressource ». Ils s'adaptent au changement de l'écosystème en privilégiant une technique plutôt qu'une autre. La rentabilité économique et la survie de leur entreprise et de leur famille restent des justifications majeures. Ensuite, ils reportent les raisons des baisses de ressources sur les autres acteurs économiques (activité touristique, pêcheurs étrangers). Enfin, ils émettent des doutes sur la véracité de la pollution au chlordécone. Celle-ci n'aurait pas d'impact sur la quantité et la santé des espèces dites menacées, comme la langouste ou les oursins qui, selon eux, prolifèrent. Ils affirment ne pas avoir vu les résultats des enquêtes menées par les scientifiques. Ils y voient une pression supplémentaire sur leur activité, les zones d'interdiction ayant augmenté les distances des lieux de capture par rapport au littoral.

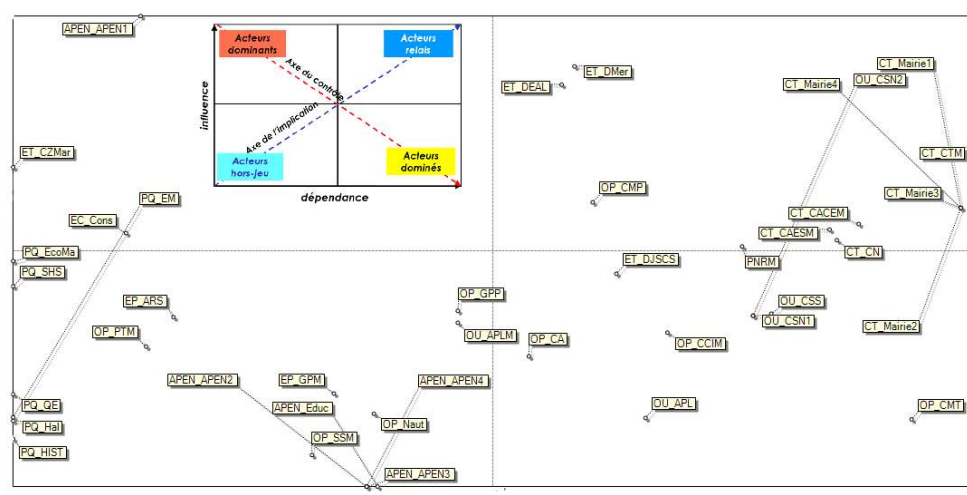
- 25 Finalement, leur conception du développement durable est conditionnée à la continuité de leur activité. Elle nécessite la défense de leurs intérêts catégoriels et de leur spécificité culturelle.

Les pêcheurs, des acteurs relais influents en mal d'informations

- 26 La figure 2 traduit le plan des influences entre acteurs. Pour éviter les chevauchements des labels, les points indiquent la position précise des cartouches. La DEAL (ET_DEAL) et la Direction de la Mer (ET_DMer) apparaissent nettement comme étant les acteurs parmi les plus influents du processus de concertation. Toutefois, le niveau d'influence du comité régional de la pêche et de l'aquaculture (OP_CMP) se rapproche de celui de ces deux acteurs institutionnels. Bien qu'ils aient été peu présents aux réunions de concertation, le comité régional des pêches apparaît initialement dans le « mapping » des acteurs comme étant aussi influent que les services de l'État en charge de la concertation préalable à l'installation du PNM. L'un des faits marquants qui pourrait donner toute sa légitimité à cette proposition a été l'élection du représentant du Comité régional de la pêche et de l'aquaculture à la présidence du PNM le 23 février 2018. Élu par 25 voix sur 37 contre 9 pour son concurrent, responsable et élu politique local de longue date, ce représentant a pu démontrer une certaine démarche opiniâtre et a expliqué après son élection « je voudrais dire aussi aux Martiniquais: qu'avec un pêcheur à la barre, vous pouvez être rassurés. Qui de mieux qu'un usager de la mer pour défendre la mer ? »¹⁴. Il convient tout de même de considérer cette déclaration post-élection avec un certain recul. Les entretiens exploratoires de l'équipe administrative du parc en 2019 et de sa Directrice montrent la nécessité qu'il y ait au sein du conseil de gestion une veille particulière sur l'équilibre de l'expression des intérêts catégoriels. Un « pêcheur à la barre » peut aussi être un facteur de risque et la prudence reste de mise à cet égard. Enfin, cette cartographie des jeux d'acteurs démontre la multitude d'acteurs en présence représentants des influences et dépendances alors que la pêche comme profession ne compte qu'un seul représentant. La modulation des variables de dépendance et d'influence situe ces acteurs dans la catégorie des « relais » et non celle des « hors-jeu » (figure 3).
- 27 La présidence d'un Parc naturel marin par un « pêcheur » demeure par ailleurs tout à fait exceptionnelle. De l'aveu d'un représentant de l'État présent, ce vote a été instruit avec une grande incertitude quant au résultat final. L'élu de la Collectivité territoriale de Martinique en charge du dossier et naturellement pressenti, pour en assurer la présidence, mais au centre de certaines controverses sur sa vision stratégique de la

pêche (pêche industrielle vs pêche artisanale) aurait retiré sa candidature pour laisser sa place à un autre représentant. La collectivité territoriale était, à la même période, sous le feu des critiques concernant le démarrage du transport collectif en site propre (TCSP) dans l'île. Cette situation aurait largement bénéficié au président du comité régional de la pêche et de l'aquaculture qui aurait su habilement mener campagne pour « accrocher le parc à sa ligne ».

Figure 2. Plan des influences et dépendances entre acteurs.



En abscisse, lire la dépendance et en ordonnée l'influence. Voir le tableau 1 pour la signification de chaque sigle.

- 28 Les Présidents d'associations locales sont des personnages clés dans la circulation de l'information. Pour mener à bien cette enquête, nous avons pu évaluer l'importance de leur rôle de leader. Ce sont d'abord des « ouvriers ». Sans exiger un accord formel de leur part, la prise de contact préalable avec les Présidents nous a facilité la conduite des entretiens avec les autres pêcheurs. Prévenus de ma venue, la plupart n'étaient pas surpris de ma présence. Pour d'autres, toutefois, l'information n'avait pas été transmise. Ensuite, les Présidents sont considérés comme « des passeurs » c'est-à-dire des leaders officiels par les pêcheurs, qu'ils soient ou non adhérents à l'association. Appartenant à « la communauté » (professionnelle et martiniquaise), ils apparaissent comme des porte-parole légitimes des intérêts des pêcheurs. Certains sont installés de longue date dans leurs fonctions. D'autres ont pris leur responsabilité plus récemment pour « prendre les choses en main et avoir les informations ». Mais tous ont comme objectif de peser dans les prises de position du Comité des Pêches vis-à-vis des dossiers concernant la profession.
- 29 Pourtant leur appartenance aux canaux de diffusion de l'information et de prise de décision fait défaut. Leur activité professionnelle accapare la plupart de leur temps et les rend indisponibles en journée. Même s'ils reçoivent des informations (ce qui n'a pas été le cas pour quatre des cinq rencontrés pour le PNM), la participation à une réunion de travail dans la journée, hors de la commune, représente un manque à gagner, mais aussi une prise de risque quant à l'utilité et aux résultats obtenus à l'issue. Leur réseau relationnel s'arrête bien souvent aux frontières de la commune de résidence et d'exercice du métier. Les représentants de l'État, de la Collectivité territoriale¹⁵, les scientifiques voire même les élus du Comité régional des pêches sont considérés comme

des interlocuteurs hiérarchiques, dotés d'un pouvoir symbolique (ou non) de contrôle et de coercition ne servant que leurs intérêts propres. Les informations qui circulent parmi les pêcheurs se résument à associer le PNM à une nouvelle entreprise d'interdiction de leur activité et à amplifier les frontières entre « la base » (les marins-pêcheurs) et leurs représentants, élus du Comité régional des pêches et politiques. Ces réticences trouvent leur source dans les expériences passées et récentes.

- 30 Côté Atlantique du littoral martiniquais des mesures coercitives ont été prises suite à l'officialisation de la pollution des zones côtières au chlordécone. Au cours de l'année 2015-2016, en compensation à la délimitation des zones d'interdiction de pêche sur toute la façade atlantique et dans la baie de Fort de France, un système d'indemnisation et d'incitation à la cessation d'activité a été mis en place, financé par l'État français. La répartition et le montant des compensations semblent avoir donné lieu à de nombreux désaccords (sommages jugées insuffisantes et dérisoires, principe de l'achat de la paix sociale). Les pêcheurs ont retenu de cet épisode que non seulement les véritables responsables de la pollution (« les gros planteurs », « les békés »¹⁶) n'étaient pas inquiétés, mais aussi que leur activité n'était pas soutenue par les autorités jusqu'interdite. « C'est la pêche qui paie pour les autres ».
- 31 Les pêcheurs « enrôlés »¹⁷ cotisent de manière obligatoire au Comité régional des pêches qui réunit une assemblée de représentants syndicaux ou associatifs des pêcheurs. Les élections professionnelles ont eu lieu en janvier 2017 et ont reconduit le Président dans ses fonctions. Toutefois, les témoignages des pêcheurs interrogés laissent penser que la représentation de leurs intérêts n'est pas satisfaisante. Pourtant, la participation du Comité des Pêches (et les interventions de son Président) au *Forum Bodlanmé*¹⁸ organisé en 2015 présidé par le Vice-Président de l'agence des AMP laisse penser que le Comité des pêches a joué son rôle en rappelant que la situation de la pêche en Martinique se détériore¹⁹ et que des problématiques spécifiques, actuelles et bien connues telles que les espèces invasives (poisson-lion et sargasses) et la pollution au chlordécone ne font pas partie des débats. Par ailleurs, il défend les décisions prises dans le passé par les pêcheurs eux-mêmes (cantonnements) pour persuader ses interlocuteurs qu'ils sont « des adultes responsables ». Cependant, il pose d'emblée un des enjeux majeurs du processus, en interpellant le Vice-Président sur son origine non antillaise. Un intervenant déplore, lors d'une table ronde sur la pêche, « la politique de la chaise vide » adoptée par les pêcheurs tout au long du processus de concertation. Le débat se termine par l'injonction faite au Président du Comité des pêches par le Vice-Président de l'agence de devenir partie intégrante du PNM.
- 32 La présentation de cette séance de discussion et l'analyse des interactions présentée par le « mapping » laisseraient penser que le Comité des pêches est bien le porte-parole des pêcheurs rencontrés. Pourtant, la plupart déplorent l'absence de communication et de présence formelle du Comité régional des Pêches auprès d'eux. Tous attendaient, en vain, des échanges directs sur le projet de PNM et des visites sur site de la part du Président, au cours du déroulement de la concertation. L'absence d'écoute, de dialogue et donc de prise en compte de leurs questionnements, de leurs réalités, de leurs contraintes, de leurs propositions a engendré une fracture, venant s'ajouter à des expériences malheureuses passées (les zones interdites) et actuelles (l'indemnisation). La méfiance des pêcheurs vis-à-vis du Comité des pêches porte sur ses volontés à défendre leurs intérêts collectifs, sur sa capacité à transmettre leurs réalités aux autorités publiques et finalement sur le bien-fondé de sa légitimité. Enfin sur ce point,

il convient également d'interroger la sociologie des relations dans la société antillaise. Dans une société où les prérogatives internes sont réduites au minimum, cela « conduit souvent les sujets sociaux à entreprendre des stratégies de recouvrement excessif de pouvoir social en compensation des manques vécus dans ce domaine sur le plan global » (Ozier-Lafontaine, 1999). Il existe de manière récurrente une difficulté de relations entre les acteurs avec ceux qu'ils élisent et sont censés les représenter. Car au sein même de cette communauté de pêcheurs, il doit exister des jeux récurrents de pouvoir avec une certaine difficulté paradoxale d'acceptation de la délégation représentative. Pour les pêcheurs, le périmètre du PNM tel que nous le leur avons présenté implique un changement majeur d'échelle au niveau des territoires de pêche. Selon eux, seuls des chalutiers pourraient partir en mer sur de longues distances et plusieurs jours, ce que ne peuvent faire des yoles. Ils voient là un conflit d'intérêts majeur entre la pêche artisanale telle qu'ils la pratiquent et la pêche semi-industrielle réservée à une poignée d'entre eux, dont certains membres du Comité, déjà équipés. L'investissement que représente l'achat de ce type de bateaux leur paraît inaccessible et suppose de s'associer, ce que leurs frictions quotidiennes les empêchent d'envisager. Alors que la profession ne parvient pas à porter un message clair et unifié, les rapports avec les autres acteurs décisionnels s'établissent selon des logiques complexes et contradictoires.

Discussion

La tentative ratée de concertation

- 33 La grande majorité des pêcheurs rencontrés déclare que le processus de concertation initié de 2014 à 2016 s'est réalisé sans eux. Ils n'ont pas reçu d'invitation à participer aux réunions, ni par lettre ni par le réseau Whatsapp qu'ils utilisent volontiers. Ils n'ont pas été conviés à des échanges formels ou informels sur la mise en place du PNM. Certains présidents d'association locale ont retenu qu'il devait y avoir des études et que « le projet ne se ferait pas sans eux ». Dans leur cas, l'information a été diffusée par le Comité régional des Pêches. Seuls deux pêcheurs de l'échantillon sont allés à une réunion différente – sans spécifier qui l'animait et quand elle s'est tenue – et témoignent: « c'était pour écouter les propositions, mais on les a contredites. C'était houleux, car on n'a pas supporté qu'on ne nous entende pas. On ne nous prend pas au sérieux, c'est blessant ». « Ceux qui ont les vraies idées ne sont pas acceptés ». Entre cette phase de lancement et le début de l'année 2017, ils n'ont plus eu de nouvelle au point qu'un d'entre eux pensait même que le projet avait été abandonné. Alors que certains pêcheurs ont l'habitude d'être sollicités pour emmener des scientifiques en mer pour réaliser des observations ou des prélèvements, ils ne l'ont pas été pour les études réalisées dans le cadre du futur PNM. C'est au début de l'année 2017 que « le projet est ressorti ». Concernant le parc marin, certains Présidents d'associations (atlantique, Nord, Sud et nord-caraïbe) et le responsable de la mission des AMP ont réussi à obtenir une réunion locale organisée avec la Direction des affaires maritimes quelques jours avant la fin de l'enquête publique dont les pêcheurs n'avaient pas été informés. Lors de ces réunions, le message retenu est que « le projet va se faire, avec ou sans vous ». Ils ne parviennent pas à décrire avec précision qui étaient les animateurs (Direction affaires maritimes, agences nationales ou scientifiques), mais ils comprennent que le projet est parvenu à sa phase terminale.

- 34 Au moment de l'enquête, aucun pêcheur rencontré ne connaissait l'existence du décret publié le 5 mai 2017 au Journal Officiel finalisant sa création, son périmètre, ses objectifs. La plupart pensaient toutefois qu'il est synonyme d'interdiction de la pêche. Ainsi, pendant le processus de concertation, les rapports sociaux établis entre les pêcheurs et les autres acteurs ont évolué d'une supposée coopération à un conflit, plus ou moins larvé. Cette évolution négative trouve sa source dans les modalités de mise en œuvre du processus dit de concertation qui s'est révélé être une consultation a minima d'une petite partie des pêcheurs. Dans ce schéma, la communauté des pêcheurs, même fragmentée et hétérogène, se retrouve être un acteur faible, c'est-à-dire qui « ne dispose pas des meilleurs atouts dans la négociation pour imposer son choix » (Sébastien et Brodhag, 2004: p. 12).
- 35 Depuis le début du projet de PNM et au vu des résultats de l'enquête menée auprès des pêcheurs, les enjeux du processus de concertation sont le degré de la participation de ces acteurs à la mise en œuvre du PNM et leur acceptation du projet en tant que tel, et plus spécifiquement du périmètre géographique à retenir pour la protection de la biodiversité. Sur le territoire français, ce processus doit répondre à des exigences réglementaires contenues dans la Charte de l'Environnement signée en 2005. La gestion participative suppose une consultation via une enquête publique et l'implication des parties prenantes dans les instances de gestion du Parc à venir. En Martinique, le processus de concertation mis en place dès 2014 et jusqu'à l'enquête publique de 2017 atteste d'une volonté de dépasser les limites réglementaires imposées. Il a permis la conduite d'études scientifiques et de réunions publiques. Rizand et *al.* (2006) ont analysé un processus similaire dans le cadre de la gestion intégrée de la zone côtière de la baie du Robert, en Martinique. Les travaux préparatoires ont donné lieu à des diagnostics de connaissances biophysiques et une analyse des usages du territoire concerné. Mais les auteurs signalent que la population n'a pas été impliquée dès le démarrage. Alors qu'elle est concernée par les décisions prises, la population a, seulement, été informée de leurs impacts, à charge pour elle de s'y adapter.
- 36 Dans le même ordre d'idées, la résistance à la mise en place du PNM de Mayotte décrite et analysée par Beretti (2012) amène à constater que les acteurs locaux concernés (pêche traditionnelle, pêche professionnelle, riverains) ont eu à valider un projet déjà élaboré. Cette démarche « top down » est justifiée par les menaces que représentent les activités humaines sur l'environnement. Les décideurs se considèrent comme légitimes à réguler, voire interdire l'action des usagers. L'auteur met en évidence les logiques qui viennent perturber le dialogue. Elle évoque « le mal développement des populations (fortes inégalités sociales), l'insularité (distance géographique), la complexité des relations avec l'État français (histoire, dépendance) et la pluriculturalité (représentations et rapports différents avec la nature). On retrouve des éléments similaires en Martinique, même si la situation socio-économique et démographique des deux îles comporte des nuances.

La défiance à l'égard des savoirs scientifiques institutionnalisés

- 37 Pour poursuivre l'analyse, on peut se référer à la notion de rapport patrimonial développée par Sébastien et *al.* (2004). Pour comprendre les enjeux des démarches de gestion des ressources naturelles, les auteurs proposent d'étudier les rapports sociaux et les rapports patrimoniaux des acteurs impliqués.

- 38 Dans la perspective de conservation de la biodiversité marine, le rapport patrimonial introduit les relations entre un acteur et la nature d'une part et la culture d'autre part. Considérer la mer comme un patrimoine commun qu'il s'agit de protéger aurait pu constituer le plus petit dénominateur commun d'une éventuelle négociation entre les acteurs en présence. Or, on l'a vu, les pêcheurs considèrent la mer comme leur propriété en revendiquant l'antériorité de leur présence par rapport à leurs interlocuteurs, notamment face aux acteurs scientifiques.
- 39 La plupart remettent en cause les méthodes de recueil de données et les résultats des analyses produits par les chercheurs. Ils reprochent aux scientifiques « de ne pas venir leur demander leur avis », « de travailler dans leur coin », « de prendre l'argent et repartir ». Selon eux, effectuer des prélèvements et des observations sur une zone délimitée et à une période donnée ne permet pas de « connaître l'état de la mer ». Considérant cet espace et les espèces qui y vivent comme mouvants et changeants, les pêcheurs se demandent comment effectuer des conclusions fermes et définitives alors que « le poisson pélagique se déplace en fonction des courants ». « Les poissons, comme les langoustes, se déplacent dans l'Océan donc ils n'ont pas de problème de pollution ».
- 40 Dans les discours des pêcheurs, la dichotomie entre le « nous » et le « eux » est basée d'abord sur le temps de présence en mer, les pêcheurs étant en permanence à son contact alors que les scientifiques plongent ou font des relevés seulement pendant une semaine ou deux et puis s'en vont. Ensuite, les pêcheurs leur reprochent une absence de prise en compte de leurs connaissances dans les relevés et études effectués. Les parois entre le monde « scientifique » et le monde « profane » semblent étanches. Enfin, la distinction est d'origine ethnique. Tous les pêcheurs sont nés en Martinique alors que la plupart des scientifiques appartiennent à des agences nationales et viennent de Métropole, même s'ils sont implantés parfois depuis de longues années comme l'IFREMER. La reproduction de la relation de surveillance, de contrôle et de main mise de l'État sur les affaires locales s'illustre aussi dans ce domaine. « Les métro [politains] vont nous expliquer quoi faire et comment », nous dit un pêcheur du Nord Atlantique. À travers cette phrase, et alors que les pêcheurs revendiquent leur attachement aux valeurs de liberté et d'autonomie dans la conduite de leur entreprise, l'histoire politique et coloniale de la Martinique s'invite dans les représentations des experts au sein de la population. La légitimité et la valeur des conclusions établies par les chercheurs d'organismes de recherche de l'Hexagone, sans tenir suffisamment compte de la connaissance et des savoirs locaux, sont largement remises en cause et défiées par les pêcheurs concernés.
- 41 Là où le désaccord est le plus explicite pour les pêcheurs, c'est sur le rapport établi par les acteurs institutionnels avec la mer. Au nom des objectifs et des engagements internationaux de protection et de conservation, les acteurs institutionnels considèrent ce patrimoine comme un objet de l'action publique dont il convient de réguler les usages. Ils assument ainsi leur capacité de domination sur un territoire, fortement marqué par le contexte historique de l'appropriation des ressources foncières intrinsèque à la colonisation, et encore présent dans le discours des pêcheurs.
- 42 Le rapport patrimonial comprend aussi le rapport à la culture. Là encore, des dissensions apparaissent entre les trois groupes d'acteurs. À la culture créole et antillaise faite de fatalisme, d'entraide, de croyances et de « l'entre-soi », se juxtapose voire se superpose d'une part, une culture occidentale, administrative qui applique sa rationalité et impose ses règlements et d'autre part, un savoir scientifique, exclusif,

hégémonique donc dominant. Dans ces conditions, on comprend que la non-participation des pêcheurs au processus de concertation préalable à la création du PNM ne peut pas s'interpréter comme une volonté unilatérale d'exclusion, ni comme une seule recherche inconsidérée de profits économiques. Les rapports patrimoniaux des différents acteurs, c'est-à-dire, leur conception de la biodiversité marine et des moyens de sa protection apparaissent antinomiques, utilisent des canaux de transmission différents (oralité/écriture) et viennent alimenter des rapports sociaux inégalitaires (profanes/experts, langage commun/langage scientifique, local/national) et conflictuels.

- 43 Le constat est identique à celui de Barbier (2005) dans le domaine du traitement des déchets. « Ce genre de différend », à savoir le refus de participation « aux sirènes de la démocratie technique » et « la résistance à l'autorité des experts » de la part « des personnes ordinaires », mais concernées par la nuisance, peut, selon l'auteur, s'interpréter comme la capacité d'émettre un jugement empreint de « lucidité » ou de « désenchantement » (Barbie, 2005: pp. 259-260). Dans l'étude menée en Martinique, la clairvoyance des pêcheurs réside dans leur dénonciation d'une part, de la procédure de concertation (et de prise de décision) et d'autre part, de la posture des élus locaux vis-à-vis de la profession. La déception naît de leur incapacité à se rendre audibles et de leur conviction que « l'État est le serviteur des dominants » et qu'il existe une « collusion entre les experts et le pouvoir » politique et économique (Barbie, 2005: pp. 262-263).

La logique technocratique ou comment réussir une concertation ratée

- 44 Les rapports sociaux, établis entre cette pluralité d'acteurs (pêcheurs, sphère administrativo-politique et monde scientifique) sont produits et reproduits à travers des tentatives d'arrangements institutionnels dont les formes de gouvernance méritent d'être interprétées.
- 45 On peut donc se demander quelles sont les distinctions entre le processus de concertation initié et le comanagement défini par Jentoft et *al.* en 1998 comme « un processus collaboratif et participatif de prise de décision impliquant les représentations des groupes d'usagers, de recherche et gouvernementaux » (Jentoft et *al.*, 1998: p. 423). Le co-management s'inscrit à l'opposé d'une démarche bureaucratique et distante et suppose une délégation de responsabilité (donc d'autorité) et la garantie de bénéficier de droits (représentations, choix collectifs).
- 46 Vingt ans plus tard, Chuenpagdee et Jentoft (2007) relèvent que les conditions de départ au co-management sont fondamentales dans les systèmes de politique maritime. D'abord il s'agit d'étudier le point de démarrage des discussions. Les auteurs alertent sur les freins préexistants au dialogue du fait de la méfiance existante entre les pêcheurs et les acteurs institutionnels et de l'impact négatif attendu sur les conditions de vie. Puis, la question de la participation aux travaux pose celle de la distribution des places, de la forme des rencontres et du temps dévolu à la préparation. Les discussions informelles peuvent être tout aussi utiles que les rencontres formelles. Certains processus nécessitent plusieurs années. La démarche de préparation dans une optique de comanagement requiert plus qu'un simple transfert d'idées, qu'une information sur les attendus (Chuenpagdee et Jentoft, 2007: p. 664). Ensuite les auteurs insistent sur la

nécessité de dépasser les aspects biologiques et écologiques et prendre en compte les dimensions sociales, économiques et culturelles, mais aussi les dynamiques de pouvoir internes aux acteurs. L'enjeu est l'adaptation du processus initialement prévu et la prise en compte des impacts sociaux (Rees et al., 2013, Silva et al., 2019).

- 47 Compte tenu de ces enseignements, il est aisé de comprendre que l'expérience menée en Martinique ne peut se référer au concept de co-management. Les conditions de son déroulement révèlent que le processus de consultation est conforme au cheminement légal. Les essais de concertation extraréglementaires n'ont pas donné lieu à une participation des pêcheurs. La délégation de responsabilité s'est mise en œuvre dans le cadre de la déconcentration des services de l'État. Face à cette logique technocratique, les déficits de représentativité au sein des marins-pêcheurs ont brouillé le discours de la base. Les rares interactions établies se sont soldées par un dialogue de sourds, chacun restant sur ses positions, d'un côté les pêcheurs refusant toute régulation, de l'autre côté les décideurs déroulant le projet initial. Cette défiance était prévisible du fait des expériences similaires passées portant, selon les pêcheurs, le sceau de l'injustice. Elle se confirme non seulement par l'indicibilité et la non-réception des messages revendicatifs relatifs au maintien du niveau de vie de la profession, mais aussi par le maintien des échéances organisationnelles du processus de création du PNM. Le formalisme des réunions de travail, les modalités organisationnelles, l'absence de relais entre l'administration et les pêcheurs de la base ont eu raison de la présence de ces derniers dans le processus. Sa logique repose sur un exposé d'exigences et de dispositifs prédimensionnés par les responsables du projet (État et monde scientifique) à destination d'un public supposé profane, volontaire et obéissant.
- 48 Enfin, en référence aux travaux de Camargo et al. (2009), des chercheurs colombiens en sciences naturelles, sur l'AMP établie près de Carthagène en Colombie pour préserver les récifs coralliens, constatent que la prise en compte de la défavorisation socio-économique des communautés locales oblige à leur proposer un accompagnement par des investissements publics et la proposition d'alternatives. « Il faut d'abord s'attacher à la qualité de vie avant les paradigmes de conservation » (Camargo et al., 2009: p. 953). Un écueil que les autorités françaises n'ont pas évité en Martinique partant du principe que la protection de la biodiversité marine constituerait un intérêt supérieur aux conditions de vie. Il semble ainsi intéressant de noter que ces processus de concertation importés présupposent l'existence d'une communauté homogène alors qu'au sein des groupes, la lutte pour la représentation et le pouvoir mine les solidarités et que les groupes d'utilisateurs sont en concurrence. Les divergences d'intérêt, les stratégies individuelles, les inégalités de capital social et culturel semblent annihiler le mythe de la propriété commune.

Conclusion

- 49 La recherche initiée en 2017 auprès des pêcheurs martiniquais éclaire plusieurs défis lancés à la conservation de la biodiversité marine dans des espaces insulaires.
- 50 Le rapport patrimonial des pêcheurs à la mer révèle des usages traditionnels, artisanaux entraînant certes un prélèvement de la ressource pour raisons économiques, mais aussi une observation analytique du fonctionnement de la biodiversité marine, influençant les pratiques, les savoir-faire et son exploitation. Les services écosystémiques rendus par la biodiversité marine dépassent largement le

chiffre d'affaires des seuls pêcheurs puisqu'ils procurent un service alimentaire à la population et un attrait touristique à la Martinique. L'autosuffisance alimentaire et le développement économique par le tourisme étant deux piliers de la politique de développement des outre-mers, il semble que les pêcheurs y contribuent.

- 51 Les résultats démontrent plusieurs lacunes dans le processus de mise en œuvre du PNM. Il s'agit d'abord de la « hiérarchisation des enjeux, des acteurs et des échelles » (Beuret et Cadoret, 2017) qui, selon ces auteurs, « permet de simplifier la recherche de compromis » (Beuret et Cadoret, 2017, p. 10). Il semble que, en Martinique, l'enjeu de protection de la biodiversité marine locale ait largement pris le pas sur la préservation d'une activité traditionnelle locale. Pourtant la baisse des captures locales entraînerait mécaniquement une augmentation des importations par bateau, activités polluantes, au profit d'entreprises de transport et d'importateurs industriels. Les pêcheurs n'ont, pour l'instant, pas reçu de proposition en termes d'accompagnement à la reconversion qui leur permettrait éventuellement de concevoir une baisse de leurs revenus provenant de la pêche. Alors qu'ils revendiquent, à juste titre²⁰, l'antériorité d'installation par rapport aux activités touristiques, les contraintes sont de part et d'autre fortes et en augmentation (certificats obligatoires, quotas de pêche, zones d'interdiction). Enfin, la définition du périmètre du PNM semble être l'aboutissement d'un débat sur son étendue selon deux scénarii dans lesquels la zone minimale est limitée à 12 milles des côtes martiniquaises et le territoire maximal la Zone économique exclusive, c'est-à-dire les eaux territoriales françaises. Cette décision illustre la logique conservatrice adoptée par l'État français, logique récente répondant aux exigences de la politique communautaire de la pêche (Lazuech, 2013),²¹ au détriment de la prise en compte de la réalité socio-économique de la pêche artisanale martiniquaise (Angelelli, 2010) et des inégalités de pouvoir entre les utilisateurs. Ce constat appuie l'hypothèse de Dubost (2001) selon laquelle « tout projet de développement doit s'inscrire dans l'univers social des pêcheurs, pour, d'abord, trouver une légitimité, ensuite être réalisé par les pêcheurs eux-mêmes ». L'ajustement du projet « qui vise à concilier des exigences globales et locales via une façon d'opérer sur le territoire » (Beuret et Cadoret, 2017, p. 15) n'a pas eu lieu en Martinique.
- 52 Le décalage entre les acteurs locaux de la pêche et les représentants de l'intérêt global existe sous différents aspects. La représentation de la pêche artisanale telle qu'elle fonctionne souffre en réalité d'un déficit de représentativité et donc de transmission des préoccupations et de participation réelle ou symbolique. L'absence de dialogue et de construction d'un langage et de dispositions communes entre les pêcheurs et les acteurs institutionnels sur les formes acceptables, viables donc durables, de la conservation de la biodiversité concourt à la reconduction de rapports inégalitaires inscrits dans une histoire marquée par le colonialisme de l'état français.
- 53 Le monde scientifique a choisi son camp. Il se place dans une posture de nécessaire cohabitation et de respect vis-à-vis d'un patrimoine marin dont les usages privilégieront la production de services au détriment de la production de biens (Maresca et al., 2011). Cette expérience introduit un relativisme notable dans l'apparent déclin du préservationnisme discuté par Yannick Mahrane, Frédéric Thomas et Christophe Bonneuil (2013). Si des services écosystémiques relatifs à la régulation et au caractère social sont promus par les paradigmes dominants de la mise en valeur et du conservationisme, a contrario certains services d'approvisionnement sont délégitimés par la production de connaissances sur leurs impacts négatifs sur les ressources

naturelles et sur les écosystèmes. Il participe, de fait, à la légitimation du discours – et des actes – officiel sur l'impérieuse nécessité de préserver ladite « ressource halieutique » par la fabrique d'aires marines protégées, renforçant ainsi chez les pêcheurs le sentiment de stigmatisation par leur responsabilisation vis-à-vis des impacts de leur activité sur la ressource et de discrimination liée à l'injonction exclusive des efforts à fournir. On peut ainsi s'attendre à des conflits d'usage d'autant plus prégnants si les activités touristiques, même réglementées, sont plébiscitées parallèlement à l'interdiction de la pêche côtière. L'avenir peut alors s'envisager selon deux manières différentes. Dans la première hypothèse, le maintien voire l'augmentation de la pêche côtière suscite un conflit environnemental. Dans la seconde hypothèse, la mutation de la pêche martiniquaise se confirme par une quasi-disparition de la pêche côtière et l'expansion de la pêche au large. Dans tous les cas, il sera nécessaire de réaliser une évaluation de la soutenabilité des impacts provoqués par la mise en place du PNM (Malvarosa et *al.*, 2019).

Remerciements

- 54 Cet article a bénéficié du soutien du projet TERRIMAR financé dans le cadre de l'appel à projets « Quels littoraux pour demain » de la Fondation de France. N° 00059169.

Jentoft, S., B. Mc Cay, D. Wilson, 1998, Social theory and fisheries co-management, *Marine Policy*, 22, 4-5, pp. 423-436.

BIBLIOGRAPHIE

Agence des Aires marines protégées (Agence AMP), 2016. Synthèse des propositions du Groupe de travail pour la création d'un parc naturel marin en Martinique, janvier, Martinique.

Alexander, S., D. Armitage, C. Anthony, 2015, Social networks and transitions to co-management in Jamaican marine reserves and small-scale fisheries, *Global Environmental Change*, 35, pp. 213-225.

Alphandery, P., et A. Fortier, 2005, Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature, in Berard, L. et al. (dir.), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, CIRAD, IDDRI, IFB, INRA.

Angelelli, P., 2010, Entre conservation et développement: les évolutions récentes de la politique européenne des pêches dans les régions ultrapériphériques de la Caraïbe, *Études caribéennes*, DOI: 10.4000/etudescaribeennes.4356 (URL: <http://etudescaribeennes.revues.org/4356>).

Barbier, R., 2005, Quand le public prend ses distances avec la participation. *Topiques de l'ironie ordinaire*, *Natures Sciences Sociétés*, 3, 13, pp. 258-265.

Barthélémy, C., 2005, Les savoirs locaux: entre connaissances et reconnaissance », *Vertigo* - [En ligne], 6, 1.

- Bernoux, P., 1985, *La sociologie des organisations. Initiation théorique suivie de 12 cas pratiques*, Paris, Seuil, 480 p.
- Beretti, L., 2012, *La mise en place des aires marines protégées dans les îles françaises d'outre-mer: la question de l'intégration des communautés locales*, Thèse de géographie. Université La Rochelle.
- Bertaux, D., 2016, *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*, Paris, Colin, 128 p.
- Beuret, J.-E., A. Cadoret, 2017, Aires protégées, éoliennes, transport: comment concilier enjeux locaux et globaux sur le littoral ?, *Vertigo* – la revue électronique en sciences de l'environnement, 17, 3, [En ligne], URL: <http://journals.openedition.org/vertigo/18680>; DOI: 10.4000/vertigo.18680.
- Blanchet, G., Gobert, B., Guérédrat, J.-A., 2002, *La pêche aux Antilles*, Éditions IRD.
- Cadoret, A., J.-E. Beuret, 2015, Aire marine protégée, intérêt général environnemental et territoire, un rendez-vous manqué ? Le cas de Mayotte », *Vertigo* – la revue électronique en sciences de l'environnement, 16, 1 [En ligne], URL: <http://journals.openedition.org/vertigo/17173>; DOI: 10.4000/vertigo.17173.
- Camargo, C., J.H. Maldonado, R. Moreno-Sánchez Elvira Alvarado, S. Mendoza, N. Manrique, A. Mogollón, J.D. Osorio, A. Grajales, J. A. Sánchez, 2009, Community involvement in management for maintaining coral reef resilience and biodiversity in southern Caribbean marine protected areas, *Biodiversity Conservation*, 18, pp. 935-956.
- Charles, A., L. Wilson, 2009, Human dimensions of Marine Protected Areas, *ICES Journal of Marine Science*, 66, pp. 6-15.
- Chuenpagdee R., S. Jentoft, 2007, Step zero for fisheries co-management: What precedes implementation, *Marine Policy*, 31, pp. 657-668.
- Colvin R.M., B. Witt, L. Justine, 2015, The social identity approach to understanding socio-political conflict in environmental and natural resources management, *Global environmental Change*, 34, pp. 237-246.
- Constant-Pujar, A., 2011. *Gestion responsable du foncier et développement durable Outre-mer. Contribution à une approche critique de l'espace martiniquais*. Thèse de doctorat Université des Antilles Guyane, 351 p.
- Crozier, M., E. Friedberg, 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 444 p.
- Daniel, J., 2015, La mise en discours et en politique du développement durable dans l'espace Caraïbe, *Natures Sciences Sociétés*, 23, 3, pp. 280-288.
- Desmazière, D., C. Dubar, 2004, Analyser les entretiens bibliographiques. L'exemple des récits d'insertion, Ste-Foy, Presses de l'Université Laval.
- Dubost, I., 1996, *De soi aux autres... un parcours périlleux. La construction d'un territoire par les pêcheurs martiniquais*. Thèse de doctorat d'anthropologie, Université des Antilles.
- Dubost, I., 2001, Gestion du risque et de l'aléatoire par les pêcheurs martiniquais, IRD Éditions, pp. 125-140.
- Fabinyi, M., S. Foale, M. Macintyre, 2015, Managing inequality or managing stocks? An ethnographic perspective on the governance of small-scale fisheries, *Fish and Fisheries*, 16, pp. 471-485.

- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), 2015, Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication, Food and Agriculture, Organization of the United Nations (FAO), Rome.
- Gee, K., A. Kannen, R. Adlam, C. Brooks, M. Chapman, R. Cormier, C. Fischer, S. Fletcher, M. Gubbins, R. Shucksmith, R. Shellock, 2017, Identifying culturally significant areas for marine spatial planning, *Ocean and Coastal Management*, 136, pp. 139-147.
- Giraud, M., 1979, *Races et classes à la Martinique*, Paris, Anthropos, 343 p.
- Godet, M., 1997, *Manuel de prospective stratégique*, Paris, Dunod, 376 p.
- Godet, M., 2006, *Creating Futures: Scenario Planning as a Strategic Management Tool*, Economica-Brookings, 2e édition.
- Guineberteau, T., C. Meur-Ferec, B. Trouillet, 2006 La gestion intégrée des zones côtières en France: mirage ou mutation stratégique fondamentale ?, *Vertigo*, 7, 3, (URL: <http://vertigo.revues.org/2569>); DOI: 10.4000/vertigo.2569.
- Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), 2017, L'économie bleue à la Martinique. Des ressources et des capacités à valoriser, Note expresse num. 431, janvier 2017, 6 p., [en ligne] URL : file:///C:/Users/andriamasino/Desktop/ne431_eclairage_economie_de_la_mer__martinique_060217.pdf
- Lazuech, G., 2013, Comment gérer la ressource ? L'exemple des politiques de gestion des pêches en Europe. 7ème Journées de Recherche en Sciences Sociales, Nantes, 12 & 13 décembre.
- Le Gall, J.-Y., P. Cayré et M. Taquet (Eds.), 2000, Pêche thonière et dispositifs de concentration de poissons, *Actes Colloq*, Ifremer, p. 28.
- Malvarosa, L., A. Murillas, J. Lehuta, S. et N. Rasmus et al., 2019, Sustainability Impact Assessment (SIA) in fisheries: Implementation in EU fishing regions, *Marine Policy*, 101, mars, pp. 63-79.
- Mahrane Y., F. Thomas et C. Bonneuil, 2013, Mettre en valeur, préserver ou conserver ? : genèse et déclin du préservationnisme dans l'empire colonial français (1870-1960), dans : Mathis, C.-F. et JF. Mouhot, *Une protection de l'environnement à la française ? (19e-20e siècles)*, Champ Vallon, pp. 62-80, 978-2876736061, (hal-01845831)
- Maresca, B., X. Mordret, A.L. Ughetto et P. Blancher, 2011, Évaluation des services rendus par les écosystèmes en France, *Développement durable et territoires*, 2, 3, 10.4000/developpementdurable.9053
- Mermet, L., Salles, D., 2015, *Environnement: la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?* De Boeck supérieur.
- Monnereau, I., V. Ruiz, Pollnac, R., 2010, Fishers' Job Satisfaction in the Caribbean, *Études caribéennes* [En ligne], 15, Avril.
- Ozier-Lafontaine, L.-F., 1999, *Martinique la société vulnérable*, Godwana Éditions, pp. 69-70.
- Pitcher, T.J., ME. Lam, et al., 2013, Improvements to Rapfish: A rapide valuation technique for fisheries integrating ecological and human dimensions. *Journal FisheriesBiloogical.*, 83, pp. 865-889.
- Pissaloux, J.L., 2005, La constitutionnalisation non sans risque du droit de l'environnement, *Gazette du Palais*, n° 13, p. 3

Rees, S. E., L. D. Rodwell, S. Spike, A., Bell, 2013, Identifying the issues and options for managing the social impacts of Marine Protected Areas on a small fishing community, *Fisheries Research*, 146, pp. 51 – 58.

Rizand, A., P. Mariel, K. Pinte, 2006, La place des scientifiques dans un processus de gestion intégrée des zones côtières: évaluation des pressions polluantes d'origine terrestre sur la baie du Robert (Martinique), *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 7, 3, [En ligne], URL: <http://vertigo.revues.org/2596>; DOI: 10.4000/vertigo.2596

Rostaing, T., A. Raveau, C. Rynikiewicz et B. Degaulejac, 2016, *Économie bleue en Martinique: Rapport Final*. Fort-de-France, Direction de la Mer, Acteon, Creocan, SCE, 114 p.

Roué, M., 2006 (Ed.), *Diversité culturelle et biodiversité*, *Revue Internationale des sciences sociales*, 187.

Sébastien, L., C. Brodhag, 2004, À la recherche de la dimension sociale du développement durable, *Développement Durable et Territoires*, Février, Dossier 3.

Selig, E., K. Kleisner et al., 2017, A typology of fisheries management tools: using experience to catalyse greater success, *Fish and Fisheries*, 18, pp. 543–570.

Silva, P., H. Cabral, M. Rangel, J. Pereira, C. Pita, 2019, Ready for co-management? Portuguese artisanal octopus fishers' preferences for management and knowledge about the resource, *Marine Policy*, 101, mars, pp. 268-275.

Tanquerel, T., 1988, *La participation de la population à l'aménagement du territoire*, Collection juridique romande, Editions Payot.

Thirot, M., Failler, P., Daniel, J., 2017. « Des savoirs locaux aux experts naturalistes. La reconnaissance des savoirs de pêcheurs artisanaux en Martinique », *Revue d'ethnoécologie*, [En ligne], 11 | 2017, mis en ligne le 03 juillet 2017. URL: <http://ethnoecologie.revues.org/2916>

Wise, S., 2014, Learning through experience : non implementation and the challenges of protected area conservation in the Bahamas, *Marine Policy*, 46, pp. 111-118.

NOTES

1. Pour en savoir plus sur la pêche artisanale, voir l'ouvrage collectif sous la direction de Blanchet et al. (2002)
2. DEAL: Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement sous autorité du Préfet (représentant de l'État).
3. Enquête publique: procédure qui permet aux citoyens de donner leur avis pendant un délai fixé par la loi sur un projet sur la base d'études d'impact.
4. Cette recherche a été financée par la Fondation de France dans le cadre du Programme « Littoraux pour demain ».
5. La loi du 14 avril 2006 fait une distinction entre les Parcs nationaux en mer et les Parcs naturels marins, les derniers prévoyant une meilleure prise en compte des populations locales et la demande sociale.
6. Le groupe de discussion s'est déroulé en présence de Louis Arreggheni (géographe, Institut de recherche pour le développement), de Dominique Augier (géographe, Université des Antilles), de Caroline Cochet (juriste, Université des Antilles), de Justin Daniel (politiste, Université des Antilles), Jean-Raphaël Gros-Désormeaux (géographe, Centre national de la recherche scientifique), Hubert Mazurek (géographe, Institut de recherche pour le

développement), Philippe Palany (géographe, Université des Antilles) et Debra Fuentes Pereira (sociologue, Institut de recherche pour le développement).

7. Les domaines concernés sont ceux de l'halieutique, des éco-systèmes marins, des sciences humaines et sociales, qualité des eaux et des milieux aquatiques, patrimoine naturel ou culturel, économie maritime.

8. La sociologie compréhensive ne vise pas la mesure de l'ampleur d'un phénomène social, mais plutôt la compréhension des significations données aux pratiques. L'outil le plus adapté est la conduite d'entretiens semi-directifs.

9. Les verbatim sont la transcription écrite des discours tenus par les enquêtés lors des entretiens semi-directifs.

10. Les dispositifs de concentration de poissons (DCP) « sont des matériels flottants construits en plusieurs points de l'île pour attirer la faune pélagique (thons, daurades, marlins, thazards, etc.) qui se concentre alors autour d'eux (fonction de leurre) » (IEDOM, 2017, p. 3). Leur installation date du début des années 2000 (Le Gall et al., 2000, p. 28)

11. Les casiers se posent sur tout le littoral, à proximité des zones coralliennes à 5-30 mètres de profondeur ou sur les hauts fonds plus au large entre 50 et 100 m de fond.

12. La pêche à Miquelon signifie la pêche au large et au grand large. L'expédition part pour 24-36 heures maximum dans la mesure où les yoles ne permettent pas rester plus longtemps en mer.

13. La pêche à la senne est une tradition locale qui mobilise des plongeurs et des habitants (notamment les femmes) pour tirer le filet depuis la plage quand un banc de poissons a été repéré à proximité. Elle a lieu tôt ou en fin de journée. Cette activité artisanale attire beaucoup la curiosité des touristes, invités à participer.

14. Article France Antilles du 24 février 2018 « Parc naturel marin: un pêcheur à la barre »

15. Collectivité territoriale: Depuis 2015, le département et la région de Martinique ont fusionné dans une nouvelle entité: la Collectivité territoriale de Martinique. Les missions sont identiques.

16. « les békés »: Nom donné aux descendants d'esclavagistes, principaux détenteurs des biens de production (notamment agricole)

17. Pour être considéré comme actif, un marin-pêcheur doit déclarer son activité à l'Administration maritime. Les cotisations payées ouvrent droit à l'activité et à retraite. On dit qu'il est « enrôlé ».

18. Forum Bodlanmé: expression créole signifiant Débat « Bord de Mer ». La gestion du littoral martiniquais fait l'objet de ce type de concertation depuis plusieurs années.

19. Blanchet et al. (2002) avaient déjà insisté sur cette fragilité.

20. La Convention sur la diversité biologique garantit des droits aux peuples autochtones à ce titre.

21. Alors que la France est signataire de la Convention sur la diversité biologique et des objectifs d'Aichi.

RÉSUMÉS

La gestion de la conservation de la biodiversité marine pose des défis sociaux et politiques nécessitant un éclairage que peuvent apporter les sciences humaines. Les aires marines protégées, outil utilisé par la France, concernent les départements d'outre-mer, notamment par

la création d'un Parc naturel marin à la Martinique, dans la Caraïbe insulaire. Comment les dimensions humaines – ici la pêche artisanale – sont-elles prises en compte dans le modèle de conception du Parc ? Dans un contexte marqué par des revendications postcoloniales, quels sont les rapports sociaux établis entre les acteurs institutionnels et les pêcheurs dans la mise en œuvre d'un processus de conservation comme le Parc naturel marin ? Comment l'intérêt global rencontre-t-il les spécificités locales ? L'enquête sociologique menée en 2017 auprès d'une soixantaine de pêcheurs, enrichie d'une analyse des relations entre acteurs, permet d'une part d'identifier le rapport patrimonial particulier des pêcheurs à la biodiversité marine et d'autre part de comprendre comment et pourquoi la gestion globalisée et technocratique de la biodiversité marine se heurte aux représentations socioculturelles locales tout en s'intégrant dans des rapports centre (ou global)/périphérie (ou local) inégalitaires.

The management of the marine biodiversity presents social and political challenges which needs highlights from human sciences. The marine protected areas, tool used by France, concern the West Indies, through the implementation of a Marine Naturel Park in Martinique, a french island of Caribbean. How human dimensions – small scale fisheries – are taken into account in the design model of the Marine Park ? within a postcolonial context marked by the history, what are existing social relationships between decision making actors and fishermen which affect the conservation design like Marine Park ? How combine global interests and local specificities ? The sociological study conducted in 2017 with sixty fishermen, enriched by an analysis of the relationships between concerned actors, allow, first of all, to identify the particular legacy report between the fishermen and the marine biodiversity, and, in second, to understand how and why global and technocratic management of the marine biodiversity is facing local sociocultural representations and is integrating into unequal relationships between central (or global) and periphery (or local).

INDEX

Mots-clés : Martinique, pêcheurs, dimensions humaines, participation, Parc naturel marin

Keywords : Martinique, fishermen, social concern, involvement, Marine Park

AUTEURS

MYRIAM THIROT

Sociologue, Chercheure associée, l'UMR 8053 LC2S (CNRS/UA), 16 domaine la Charmeuse, Rte de Ravine Vilaine, 97200 Fort-de-France, Martinique, courriel: thimyr@gmail.com

PHILIPPE PALANY

Doctorant, UMR 8053 LC2S (CNRS/UA), Université des Antilles, BP 7209, 97275 Schoelcher Cedex, Martinique, courriel: philippe.palany@gmail.com

JEAN-RAPHAËL GROS DÉSORMEAUX

Chercheur CNRS (InEE), UMR 8053 LC2S (CNRS/UA), Université des Antilles, BP 7209, 97275 Schoelcher Cedex, Martinique, courriel: jrmgrosdesormeaux@yahoo.fr

LISE TUPIASSU

Professeure, UMR 8053 LC2S (CNRS/UA), Université Fédérale du Pará (UFPA), Institut des Sciences Juridiques (ICJ), Cidade Universitária Prof. José da Silveira Netto, 66.075-110, Belém-PA, Brésil, courriel: ltupiassu@gmail.com